



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Observateur National des
Lieux de Privation de Liberté



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST



L'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme - Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest en mission à Kédougou, Sénégal, décembre 2015. Crédits photos : HCDH-BRAO

PLAN STRATEGIQUE 2016 – 2018 DE L'OBSERVATEUR NATIONAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

Observateur National des Lieux de Privation de Liberté (ONLPL)
En partenariat avec le Ministère de la Justice du Sénégal
Avec l'appui financier et technique du
Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme -
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (HCDH-BRAO)

**OBSERVATEUR NATIONAL
DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE**

**PLAN STRATEGIQUE 2016 – 2018 DE
L'OBSERVATEUR NATIONAL DES LIEUX
DE PRIVATION DE LIBERTE**

Décembre 2015

TABLE DES MATIERES

Introduction _____	6
1 - Synthèse des éléments de diagnostic _____	10
2 - Vision de l'ONLPL _____	14
3 - Axes stratégiques et résultats attendus _____	16
4 - Cadre logique _____	18
5 - Plan d'action 2016-2018 _____	22
6 - Plan de travail 2016 _____	26

OBSERVATEUR NATIONAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

INTRODUCTION



L'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté est un mécanisme national de prévention de la torture institué par la loi 2009-13 du 2 Mars 2009 suite à la ratification par le Sénégal, le 18 octobre 2006, du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en date du 18 décembre 2002.

La mission de ce mécanisme novateur de prévention de la torture consiste entre autre à effectuer des visites régulières et préventives de tous les lieux de privation de liberté afin de proposer des recommandations et des mesures concrètes pour améliorer le système de privation de liberté et les conditions de détention. De plus, l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté est habilité à faire des propositions de modification législatives ou réglementaires et à formuler des observations et commentaires sur les lois et règlements en vigueur. L'Observateur national est une autorité administrative indépendante même si cette indépendance est à parfaire au plan organique au regard du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) et, des Principes de Paris sur les Institutions nationales des droits de l'Homme.

Le 19 janvier 2012, l'Observateur national a été nommé par le Président de la République et est devenu opérationnel. Pour améliorer son mode de fonctionnement, l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté s'est doté d'un règlement intérieur, a mis en place un Comité national de veille composé d'organisations de défense des droits de l'homme les plus représentatives évoluant dans le domaine de la prévention de la torture et a élaboré un guide pratique pour les visites de prison.

Dans le cadre de l'exercice de sa mission, L'Observateur national des Lieux de Privation de Liberté a reçu du Sous-comité pour la Prévention de la Torture des recommandations d'ordre normatif, institutionnel et méthodologique pour améliorer son statut juridique et renforcer l'efficacité dans son fonctionnement.

Plusieurs activités de sensibilisation et de formation ont été menées par l'Observateur national des Lieux de Privation de Liberté pour mieux se faire connaître et renforcer les capacités des forces de sécurité et de défense mais également des agents de l'administration pénitentiaire chargés de l'application de la loi dans plusieurs chefs de Lieux de région dans le cadre des visites organisées dans les commissariats de police, les maisons d'arrêts et de correction et les camps pénaux avec l'appui des parte-

naires techniques et financiers nationaux et internationaux.

La faiblesse des ressources financières, humaines et logistiques constitue un des défis majeurs à l'exécution par l'Observateur national des Lieux de Privation de Liberté de sa mission et à l'atteinte des objectifs de renforcement de la prévention et d'amélioration des conditions de détention. Cette situation va par ailleurs impacter sur la capacité du mécanisme national à mettre en œuvre les différentes recommandations issues des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU.

C'est à ces différentes situations qu'il convient de répondre par l'élaboration d'un plan stratégique triennal (2016-2018) pour relever les défis liés à l'indépendance organique et fonctionnelle, au fonctionnement structurel et organisationnel et, à l'efficacité opérationnelle pour que la mission dévolue à l'Observateur National puisse influencer sur l'éradication de la torture et le renforcement de la protection des personnes privées de liberté contre la torture et autres mauvais traitements, cruels, inhumains ou dégradants.

Dans le domaine de la prévention de la torture, le mécanisme national a besoin d'améliorer son environnement juridique, institutionnel, structurel et organisationnel pour davantage bénéficier d'appui technique pour renforcer ses capacités d'intervention et les rendre plus efficaces.

L'élaboration d'un plan stratégique devrait permettre à l'ONLPL, entre autre, de mieux guider les efforts de prévention mais également de mobilisation de fonds.

Au vu des défis, des nombreuses contraintes et du contexte international changeant, les partenaires de l'Observateur ont fortement recommandé l'élaboration du Plan Stratégique de l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté (ONLPL). Ce plan stratégique couvre la période 2016-2018.

L'élaboration du plan stratégique s'est inscrite dans un processus participatif et inclusif dont le point de départ a été un atelier national sur la situation carcérale au Sénégal organisé par l'Observateur national des Lieux de Privation de Liberté (ONLPL) avec l'appui technique et financier du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme/Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (HCDH/BRAO), du Comité International de la Croix Rouge/ Délégation régionale de Dakar, et d'autres partenaires.

Cet exercice de planification stratégique a d'abord consisté à bâtir un consensus sur les éléments de diagnostic en s'appuyant sur des outils synthétiques comme le tableau SWOT (Forces, Faiblesses, opportunités et menaces) et l'arbre à problèmes. Ensuite, les participants se sont accordés sur la vision, les principes et les axes stratégiques de l'ONLPL. Ces acquis ont ensuite permis de construire la charpente du cadre logique d'intervention et d'esquisser un

plan d'action. Dans le cadre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), l'analyse SWOT permet de mesurer les forces et les faiblesses de l'organisation tant au plan interne qu'externe pour, dans le cadre de la planification, fixer des objectifs réalistes tenant compte de ses capacités et contraintes.

L'arbre à problème précède forcément la planification proprement dite puisqu'elle identifie le problème principal de l'organisation puis décline, détaille et hiérarchise

les causes auxquelles il faut s'attaquer pour résoudre ce problème. La vision décline le futur souhaitable de l'ONLPL ; elle doit être clairement exprimée puisque l'essentiel des énergies doit tendre vers elle. Elle est enrichie de la définition de principes qui encadrent les actions en cours et celles envisagées. C'est lorsque le terrain est ainsi balisé qu'il faut définir les axes stratégiques de l'ONLPL en tenant compte de tous les paramètres précédents.

OBSERVATEUR NATIONAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

1

SYNTHESE DES ELEMENTS
DE DIAGNOSTIC



1.1. Analyse SWOT

Analyse SWOT de l'ONLPL	
Analyse interne	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines qualifiées et variées ; • Equipes polyvalentes et mobiles ; • Disponibilité et engagement des membres bénévoles • Local fonctionnel et équipé • Cohésion et harmonie de l'équipe • Mandat pertinent et respecté • Indépendance fonctionnelle • Gestion et démarche participative (comité de veille) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines, matérielles et financières insuffisantes et inadaptées • Manque de visibilité et de stratégie de communication • Absence de nomination des délégués • Absence de maillage national • Insuffisance de formation du personnel • Stratégie de prévention à renforcer • Ressources humaines du comité de veille insuffisantes • Renouvellement partiel des observateurs délégués non prévu pour assurer la relève et la continuité institutionnelle
Analyse externe	
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'une meilleure implication du comité de veille • Possibilité d'accéder à des financements externes • Thématique de la prévention de plus en plus attractive dans le domaine de la promotion et protection des droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Rattachement de l'ONLPL au Ministère de la Justice (au lieu de la Présidence) • Autonomie financière non assurée • Faible connaissance de l'ONLPL par les populations

1.2. Arbre à problèmes

Problème principal : Faibles capacités de l'ONLPL pour mener correctement ses missions			
Causes immédiates du problème :			
Cause immédiate 1 : Faiblesse des moyens juridiques, humains et financiers de l'ONLPL	Cause immédiate 2 : Faibles capacités des parties prenantes	Cause immédiate 3 : Faiblesse de la communication et du partenariat	Cause immédiate 4 : Insuffisances dans l'organisation interne de l'ONLPL
Causes sous-jacentes			
1.1. Effectif insuffisant	2.1. Absence de modules sur les droits de l'homme en général et particulièrement sur la torture dans les écoles de formation	3.1. Absence d'un plan de communication contre la tolérance de la torture	4.1. Absence d'un plan stratégique pour l'ONLPL
1.2. Faiblesse du budget	2.2. Formation professionnelle générale au rabais (courte durée et programmes inadaptés)	3.2. Implication insuffisante de la société civile et des groupes de réflexions	4.2. Insuffisance dans les méthodes de travail
1.3. Insuffisance des moyens matériels	2.3. Absence de formation permanente des agents impliqués sur le problème de la torture	3.3. Absence de politique partenariale	4.3. Bénévolat et risque d'effritement de la motivation des agents
1.4. Faiblesse des moyens de recours contre l'impunité des auteurs de torture	2.4. Persistance d'une culture de banalisation et de non dénonciation de la torture	3.4. Absence de stratégie de plaidoyer pour la mise en œuvre de mesures alternatives à l'emprisonnement	4.4. Comité de veille à redynamiser
		3.5. Comité de veille à redynamiser	

OBSERVATEUR NATIONAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

2

VISION DE L'ONLPL



La vision de l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté est la suivante : « Faire de l'ONLPL **une institution forte, crédible et dynamique** capable d'assurer le respect de la dignité humaine en tous lieux de privation de Liberté ».

Les principes de l'ONLPL sont les suivants :

- **L'indépendance** vis-à-vis du pouvoir politique pour garantir la neutralité des interventions ;
- **La proximité** pour des interventions diligentes au profit des victimes réelles et potentielles, ce qui exige un maillage conséquent du territoire ;
- **La prise en compte du genre** et de l'équité dans la mise en œuvre des missions ;
- **La transparence** dans la gestion notamment financière comme gage de crédibilité ;
- **La solidarité** entre les parties prenantes pour plus de cohérence et d'efficacité ;
- **La confidentialité** dans la gestion des dossiers liée au secret professionnel visé par l'article 4 de la loi instituant l'ONLPL, sous réserve des éléments nécessaires à l'établissement des rapports ;
- **L'éthique** dans la gestion à tous les niveaux ;
- **L'efficacité et l'efficience.**

OBSERVATEUR NATIONAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

3

AXES STRATEGIQUES ET RESULTATS
ATTENDUS DE L'ONLPL



3.1. Axes stratégiques

Compte tenu des éléments de diagnostic recueillis et de la vision de l'ONLPL, les axes stratégiques à l'horizon 2018 sont les suivants :

- 1) Renforcement des moyens juridiques financiers, et humains ;
- 2) Amélioration de l'organisation et de la gestion interne de l'ONLPL ;
- 3) Accroissement de l'efficacité dans l'exécution des missions de l'ONLPL ;
- 4) Développement de la communication et des relations avec l'extérieur.

3.2. Résultats attendus

IMPACT GENERAL ATTENDU : Les capacités de l'ONLPL sont renforcées pour lui permettre de mener plus efficacement ses missions.

EFFET 1 :	Les moyens juridiques humains, financiers, matériels de l'ONLPL sont renforcés
EFFET 2 :	Les missions de l'ONLPL sont exécutées plus efficacement
EFFET 3 :	La communication et la synergie autour de l'ONLPL sont développées
EFFET 4 :	La qualité de la gestion interne de l'ONLPL est améliorée

OBSERVATEUR NATIONAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

4

LE CADRE LOGIQUE



RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES/RISQUES
Impact: Les capacités de l'ONLPL sont renforcées pour lui permettre de mener plus efficacement ses missions.	- Réduction du nombre de cas de torture et de mauvais traitements dans les lieux de privation de liberté	- Rapports de l'ONLPL - Rapports d'Amnesty International et autres partenaires - Rapport de l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droit de l'Homme - Rapport du Comité des Nations Unies Contre la Torture.	H : Moyens suffisants mobilisés R : Manque de volonté politique
Effet 1 : Les moyens juridiques humains, financiers, matériels et de l'ONLPL sont renforcés	- Augmentation du budget alloué à l'ONLPL - Détachement institutionnel de l'ONLPL - Augmentation du nombre de partenaires financiers - Adéquation et augmentation de la logistique - Augmentation du personnel - Amélioration de la qualité des ressources humaines	- Loi de finance de l'année - Nouveau décret concernant la répartition des services de l'Etat ; - Décret modificatif du décret organisant l'ONLPL - Rapport financier de l'ONLPL - Rapport technique de l'ONLPL	H : Engagement des décideurs politiques R : Manque de volonté politique
Produit 1.1. Un document d'analyse et d'identification des besoins est élaboré	Document validé	PV de la réunion de validation	
Produit 1.2. L'ONLPL est administrativement indépendant, mais budgétairement rattaché à la présidence	Un Décret présidentiel est signé et publié	Journal officiel	
Produit 1.3. De nouveaux partenaires financiers sont acquis	Augmentation du montant des financements externes	- Rapport financier annuel de l'ONLPL - Conventions de partenariat	
Produit 1.4. Un personnel supplémentaire adéquat est mis à la disposition de l'ONLPL ou recruté	Augmentation du nombre d'agents de l'ONLPL	- Organigramme de l'ONLPL - Décrets ou arrêtés de mise à disposition - Contrats de travail signés par l'ONLPL avec le personnel recruté	

<p>Effet 2 : Les missions de l'ONLPL sont exécutées plus efficacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de satisfaction des bénéficiaires - Niveau d'exécution des plans et programmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Sondages et enquêtes - Rapports annuels d'activités 	<p>H : Motivation personnelle des agents</p>
<p>Produit 2.1. Des priorités et un programme de visite sont établis sur la base d'une cartographie des lieux de privation de liberté</p>	<p>Niveau satisfaisant de couverture régionale Diversité de types de lieux de privation de liberté visités chaque année</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organigramme de l'ONLPL - Rapports annuels de visite de l'ONLPL 	<p>R : Manque de volonté politique - Manque de motivation des agents</p>
<p>Produit 2.2. Les documents et outils de travail de l'ONLPL sont élaborés ou revisités et mis à jour si besoin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des outils de base pour le travail de l'ONLPL - niveau d'actualisation des documents et outils communément utilisés 	<p>Rapports annuels de l'ONLPL</p>	
<p>Produit 2.3. Les capacités professionnelles et opérationnelles de l'ONLPL et son équipe sont renforcées en matière de monitoring des lieux de détention et dans les autres domaines du mandat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des bénéficiaires - Nombre et qualité des rapports produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête auprès des bénéficiaires - Rapports de l'ONLPL 	
<p>Produit 2.4. Les dispositions légales et réglementaires en vigueur en rapport avec le mandat de l'ONLPL sont analysées et des priorités d'intervention identifiées</p>	<p>Nombre et qualité d'avis thématiques ou commentaires sur les lois et règlements émis.</p>	<p>Rapports de l'ONLPL</p>	
<p>Effet 3. La communication et la synergie autour de l'ONLPL sont développées</p>	<p>Densité du réseau relationnel et institutionnel de l'ONLPL</p>	<p>Rapports de l'ONLPL</p>	<p>H : Affinement de la stratégie de communication</p> <p>R : Insuffisance des ressources</p>
<p>Produit 3.1. La visibilité de l'ONLPL est accrue</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de saisines de l'ONLPL 	<p>Rapport de l'ONLPL</p>	

Produit 3.2. les relations avec les institutions de la république, les institutions internationales, les missions diplomatiques et consulaires sont développées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions de partenariat signées avec les partenaires publics - Nombre d'activités conjointes entreprises 	Rapports de l'ONLPL	
Produit 3.3. Le partenariat avec la presse et les organisations de la société civile est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions signées avec les OSC - Nombre de conventions signées avec la presse - Bonne couverture médiatique des activités phares menées par l'ONLPL - Conventions de partenariat signées - Archives de presse disponibles - Site internet de l'ONLPL fonctionnel 	Rapport de l'ONLPL	
Produit 3.4. Le rôle du Comité de veille et son interaction avec l'ONLPL sont clarifiés et redynamisés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions et d'initiatives du comité de veille - Une charte ou autre texte régissant le Comité de veille et son interaction avec l'ONLPL est adopté 	- Rapports du comité de veille	
Effet 4 : La qualité de la gestion interne de l'ONLPL est améliorée	Existence de documents de rationalisation du travail interne	<ul style="list-style-type: none"> - PV de validation des documents - Rapports de l'ONLPL 	H : Motivation des agents R : Manque de ressources pour des formations suffisantes
Produit 4.1. un manuel de procédure administrative et financière interne est adopté.	Adoption de règles et procédures internes spécifiques	Rapports de l'ONLPL	
Produit 4.2. Les procédures de recrutement sont transparentes et les fonctions du personnel pour chaque poste sont explicitées dans un cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un manuel de procédures - Existence de fiches de poste - Existence de cahier de charge 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats de travail, - Décrets ou arrêtés de détachement - Fiches de poste 	
Produit 4.3. Un dispositif de suivi-évaluation est adopté et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnalité du dispositif - Nombre de rapports de suivi et évaluation 	Rapports de suivi et évaluation	

OBSERVATEUR NATIONAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

5

Plan d'action 2016-2018



Effets	Produits	Activités proposées	Responsable	Délais	Budget (CFA)
Effet 1 : Les moyens juridiques humains, financiers et matériels de l'ONLPL sont renforcés	Produit 1.1. Un document d'analyse et d'identification des besoins est élaboré	- Tenue d'un atelier de recensement des besoins - Production d'un document chiffré sur les besoins à court et moyens termes de l'ONLPL	ONLPL	Aout 2016	500 000
	Produit 1.2. Un personnel supplémentaire adéquat est mis à la disposition de l'ONLPL	- Définition des profils - Mobilisation des ressources nécessaires - Recrutement par appel à candidature	ONLPL	1er Semestre 2017	500 000 (Pour avis d'appel à candidature. Rémunération agents à la charge de l'Etat)
	Produit 1.3. L'ONLPL est ancré à la Présidence de la République	- Plaidoyer pour un meilleur ancrage budgétaire et institutionnel de l'ONLPL - Proposition de modification du décret présidentiel - Négociations avec les autorités	ONLPL Assemblée Nationale Comité de veille Min Jus Primature PTF CESE	2016	1 000 000
	Produit 1.4. De nouveaux partenaires financiers sont acquis	Un document de stratégie de mobilisation des ressources est élaboré -	ONLPL Comité de veille HCDH-BRAO	Fin 2016	2.000.000 F (recrutement d'un consultant et atelier de partage)
Effet 2 : Les missions de l'ONLPL sont exécutées plus efficacement	Produit 2.1. Les lieux de privation de liberté au plan national sont cartographiés dans leur diversité et sur cette base des priorités sont identifiées et un programme de visites établi	- Cartographie des lieux de privation de liberté - Classification des lieux de privation de liberté - Elaboration d'un programme de visite	ONLPL	Octobre 2016	1.000.000 (Recrutement expert en cartographie et reprographie)

	Produit 2.2. Les documents et outils de travail de l'ONLPL sont élaborés ou revisités et mis à jour si besoin	- Mise en place d'un centre de documentation et de recherche	ONLPL Comité de veille HCDH-BRAO	Juin 2017	2 000 000 (consultant pour étude et atelier de validation)
	Produit 2.3. Les capacités professionnelles et opérationnelles de l'ONLPL et son équipe sont renforcées en matière de monitoring des lieux de détention et autres thématiques pertinentes	Renforcement de la formation des membres de l'ONLPL en monitoring des lieux de privation de Liberté et en management organisationnel	ONLPL PTF	Janvier 2017 2016-2017	8 000 000 (Voyages d'études, séminaires)
	Produit 2.4. Les lois et règlements en vigueur en rapport avec le mandat de l'ONLPL sont analysés et des priorités d'intervention identifiées	Etude sur les lois en vigueur en rapport avec l'ONLPL	ONLPL Comité de veille	Début 2017	5 000 000 F (Recrutement Expert et atelier de validation)
Effet 3 : La communication et la synergie autour de l'ONLPL sont développées	Produit 3.1. La visibilité de l'ONLPL est accrue	- Mise à jour et mise en œuvre du plan de communication - remise du rapport consolidé (2013-2015) de l'ONLPL	- ONLPL - Président de la République	Fin 2016 Mi 2016	2 000 000 (Appui expert en communication)
	Produit 3.2. les relations avec les institutions de la république, les internationales, les missions diplomatiques et consulaires sont développées	- Rencontres avec les autorités - Signatures de conventions avec les autorités	ONLPL	2016-2018	Sans frais

	Produit 3.3. Le partenariat avec la presse et les organisations de la société civile est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les organes de presse - Signatures de conventions avec les organes de presse et les OSC 	ONLPL Comité de veille	Début 2017	1 000 000
	Produit 3.4. Le rôle du Comité de veille et son interaction avec l'ONLPL sont clarifiés et redynamisés	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de partage sur les rapports entre le comité de veille et l'ONLPL 	ONLPL Comité de veille	2016-2018	Sans frais
Effet 4: La qualité de la gestion interne de l'ONLPL est améliorée	Résultat 4.1. Un document de règles et procédures internes est adopté	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un consultant - Elaboration d'une proposition de Manuel de Procédure - Validation et mise en œuvre du Manuel de Procédure 	ONLPL Comité de veille Expert	1er semestre 2017	3 000 000 (Expert pour étude et atelier de validation)
	Produit 4.2. Les procédures de recrutement sont transparentes et les fonctions du personnel pour chaque poste sont explicitées dans un cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cahier de charges et de fiches de poste 	ONLPL Comité de veille Expert	2ème semestre 2016	Sans frais
	Produit 4.3. Un dispositif de suivi-évaluation est adopté et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un manuel de suivi-évaluation 	ONLPL Comité de veille	1er semestre 2017	1.000. 000 F (Expert pour étude et atelier de validation)

TOTAL BUDGET : 27.000.000 CFA

OBSERVATEUR NATIONAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

6

PLAN DE TRAVAIL 2016



Effets	Produits	Activités proposées	Responsable	Délais	Budget (CFA)
Effet 1 : Les moyens juridiques humains, financiers, matériels et de l'ONLPL sont renforcés	Produit 1.1. Un document d'analyse et d'identification des besoins est élaboré	Tenue d'un atelier de recensement des besoins - Production d'un document chiffré sur les besoins à court et moyens termes de l'ONLPL	ONLPL	Aout 2016	500 000 F
	Produit 1.2. Un personnel supplémentaire adéquat est mis à la disposition de l'ONLPL	- Définition des profils - Mobilisation des ressources nécessaires	ONLPL	2ème Semestre 2016	500.000
	Produit 1.3. L'ONLPL est ancré à la Présidence de la République	- Plaidoyer pour un meilleur ancrage budgétaire et institutionnel de l'ONLPL - Proposition de modification du décret présidentiel - Négociations avec les autorités	ONLPL Assemblée Nationale Comité de veille Min Jus Primature PTF CESE	1er semestre 2016	1.000.000
	Produit 1.4. De nouveaux partenaires financiers sont acquis	- Un document de stratégie de mobilisation des ressources est élaboré	ONLPL Comité de veille HCDH-BRAO	Fin 2016	2 000 000 (recrutement consultant)
	Produit 2.1. Les lieux de privation de liberté au plan national sont cartographiés dans leur diversité et sur cette base des priorités sont identifiés et un programme de visites établi	- Cartographie des lieux de privation de liberté - Classification des lieux de privation de liberté - Elaboration d'un programme de visite	ONLPL	Octobre 2016	1 000 000 (Recrutement Expert en cartographie et en reprographie)
Effet 2 : Les missions de l'ONLPL sont exécutées plus efficacement					

<p>Effet 3 : La communication et la synergie autour de l'ONLPL sont développées</p>	<p>Produit 3.1. Le rôle du Comité de veille et son interaction avec l'ONLPL sont clarifiés et redynamisés</p>	<p>- Réunion de partage sur les rapports entre le comité de veille et l'ONLPL</p>	<p>ONLPL Comité de veille</p>	<p>1er semestre 2016</p>	<p>Sans frais</p>
<p>Effet 4: La qualité de la gestion interne de l'ONLPL est améliorée</p>	<p>Produit 4.1. Les procédures de recrutement sont transparentes et les fonctions du personnel pour chaque poste sont explicitées dans un cahier des charges</p>	<p>- Elaboration d'un cahier de charges et de fiches de poste</p>	<p>ONLPL Comité de veille Expert</p>	<p>2ème semestre 2016</p>	<p>Sans frais</p>

TOTAL BUDGET : 5.000 000 CFA



Les membres de l'ONLP et du HCDH participant à l'élaboration du plan de travail de l'institution

Crédits photos : HCDH-BRAO

Observateur National des Lieux de Privation de Liberté
Avenue Georges Pompidou, Immeuble Yoro Lam, 1^{er} étage
BP 36 045, Dakar, SENEGAL
Tél. : +221 33 823 69 43 – FAX : +221 33 823 69 48
E-mail : onlpl54@yahoo.fr
Site web : www.onlpl.sn

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (HCDH-BRAO)
Parcelle n°20, Route du King Fahd Palace
BP 154, Dakar, SENEGAL
Tél. : +221 33 869 89 73
Site web : www.westafrica.ohchr.org